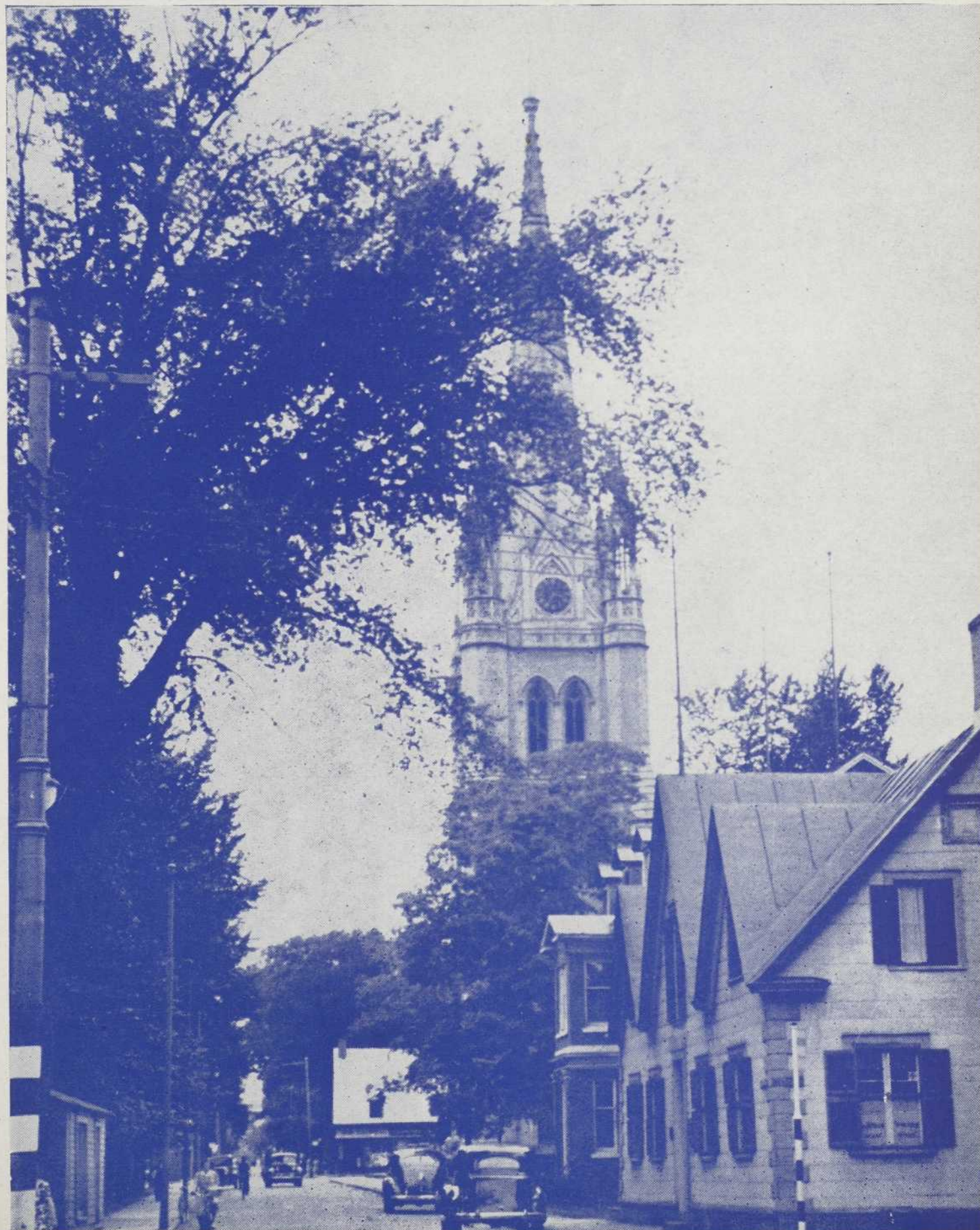


Revue

DESJARDINS

XI, No 5

LÉVIS, MAI 1945



Trois-Rivières

(Courtoisie de l'Office
provincial du
Tourisme)

Revue DESJARDINS

Rédaction et administration:

La Fédération des Caisses populaires,

108, CÔTE DU PASSAGE,
LÉVIS, P. Q.

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales de Caisses populaires Desjardins, société régie par la Loi des Syndicats coopératifs de Québec

Abonnez-vous
à
La Revue Desjardins

Lisez-la
et
faites-la lire

Prix de l'abonnement . . . \$1.00

ÉDITORIAL

VICTOIRE - PRUDENCE

Quel soupir de soulagement quand, le 7 mai au matin, nous apprenions la fin des hostilités en Europe! Enfin, ce cauchemar qui nous étreignait depuis plus de cinq ans allait nous laisser. Dans quelques mois, sinon quelques années, les peuples reprendront leur vie normale. Toutes ces ordonnances, toutes ces restrictions disparaîtront. Enfin, espérons-nous, les hommes se mettront à vivre une vie normale, c'est-à-dire, raisonnée et raisonnable.

Mais déjà nous voyons une réaction un peu extravagante se produire. Les gens qui sont toujours un peu enfants réagissent comme des enfants, souventes fois sans réflexion. Vous voyez les enfants au sortir de l'école: ils ont été pendant deux ou trois heures astreints au règlement, il leur a fallu se tenir droit, être sages, enfin il leur a fallu restreindre leur exhubérance bonne ou mauvaise pendant ce temps de classe. Voyez-les à la sortie, ils se précipitent, se lancent, courent dans la rue sans réfléchir aux risques parfois de se faire écraser ou renverser par une voiture, ce sont des cris, des gambades. La contrainte a amené ces réactions nerveuses. On dirait que la même chose a tendance à se produire dans le moment. Les gens ont subi une tension nerveuse pendant au-delà de cinq ans, et aujourd'hui que la victoire est arrivée, c'est une détente, une excitation, un délire irraisonné et irraisonnable tel que, dans certains endroits, on a chanté la victoire en détruisant et en saccageant.

Avant que tous aient repris leur tempérament normal, il va y avoir des exagérations de commises. C'est pour prévenir ces exagérations que nos dirigeants de Caisses populaires doivent user de toute leur sagesse et de leur prudence.

Aujourd'hui, il y a une grande campagne de lancée pour l'habitation, et on voudrait que les Caisses populaires règlent tout le problème; on exige de nos organismes d'épargne et de crédit plus qu'ils sont capables de faire. Après enquête sérieuse, nous sommes heureux de dire qu'au point de vue d'habitation, nos Caisses populaires ont fait, eu égard à leur actif, leurs disponibilités, plus qu'aucun organisme n'a fait au Canada. Mais on exigera encore et davantage, et les plus exigeants, dans bien des cas, ce sont des gens qui n'ont jamais réussi, même pendant les temps de prospérité que nous passons, à mettre un peu d'argent de côté. Je dis "n'ont pas réussi", le terme n'est pas propre, je devrais dire: n'ont pas voulu prendre les moyens nécessaires pour, un jour, être dans leur propre maison. Une chose à craindre en ce moment, c'est que, pendant la guerre, des milliers de gens ont été déplacés, sont venus travailler dans les villes ou près des villes, dans les usines de guerre, dans les chantiers maritimes, écoles d'aviation, camps militaires, etc. . . . Aujourd'hui que la guerre est finie, il y a bon nombre de ces usines qui vont fermer, ou encore être transformée en usines de travaux de paix, et le nombre d'employés sera peut-être moins grand. D'un autre côté, il y a toutes ces usines secondaires qui, avant la guerre, existaient, et qui, pendant la guerre, ont cessé d'opérer. Ces usines vont se remettre dans l'activité. Or, c'est encore un déplacement de population qui va s'ensuivre. Avec ce déplacement de population, les conditions d'habitation vont aussi changer. C'est pourquoi il ne faut pas actuellement exagérer

ce problème de l'habitation. Si on veut un cas concret, je prendrai celui de Lévis où des chantiers maritimes emploient présentement des milliers et des milliers d'hommes, alors qu'en temps de paix, ce nombre diminue de moitié et peut-être davantage. Alors, des habitations, il y en aura suffisamment.

Nous ne disons pas cela, cependant, pour arrêter toute construction, toute aide. Ce que nous désirons faire bien comprendre à tous et à chacun, c'est que nous voulons que nos dirigeants de caisses populaires soient prudents, qu'ils étudient le problème d'abord, leur situation, ce qui arrive aujourd'hui, ce qui peut arriver demain, afin qu'il n'y ait pas d'extravagance.

Il y a autre chose aussi à considérer. Actuellement, les prix sont à leur maximum, et les matériaux que l'on peut avoir sont au minimum, comme quantité et comme qualité, la main d'oeuvre est au minimum — minimum en nombre et minimum en dextérité. Dans quelques mois, nous aurons une main d'oeuvre plus experte dans la construction, de bien meilleurs matériaux. Peut-être que les prix ne seront pas meilleur marché, mais pour le même argent, nous aurons infiniment mieux. C'est alors que beaucoup de gens qui actuellement crient pour la construction se reprocheront peut-être d'avoir construit trop vite. Il y a aussi le cas de ceux qui n'ont pas de logement; ceux-là sont encore mieux dans une maison où il n'y a pas toutes les commodités, que d'être dehors. Enfin, jugeons chaque cas à son mérite.

Dans un autre domaine où il faut être prudent, c'est dans toutes les organisations qui naissent et qui veulent être mise au monde, développées, financées par les Caisses populaires. Les promoteurs de ces organismes, eux, font le moins possible. Je veux parler, par exemple, de ces coopératives où l'on souscrit deux mille dollars de capital, où il n'y a que cinq cents dollars de payés, et où l'on demande aux Caisses populaires d'avancer dix à quinze mille dollars. C'est ridicule. Nos dirigeants de Caisses populaires ne doivent pas oublier que leur caisse est une coopérative d'épargne et de crédit, que l'épargne confiée à la caisse par les sociétaires appartient à ces sociétaires, que cette épargne est retirable à vue, et qu'avant d'aller sauver les autres, il faut d'abord assurer la protection de ses propres enfants.

Autre mesure de prudence à prendre. Il faut que nos dirigeants de Caisses populaires protègent leur caisse contre tout vol: vol à main armée, vol ordinaire, vol avec effraction. . . . Nous avons reçu dernièrement une lettre d'une Caisse populaire nous disant: "Nous avons un actif de _____ et on nous dit de nous assurer pour au moins \$5,000., nous croyons que \$1,000. est suffisant." Or, dans cette Caisse populaire, il y a, certains jours, quatre à cinq mille dollars d'argent liquide, puis des obligations; le tout mis simplement dans un petit coffre-fort. Les dirigeants de cette caisse ne sont pas prudents. Un coffre-fort de huit cents à douze cents livres, aujourd'hui, les voleurs le prennent et le transportent au loin et l'éventrent avec une facilité extraordinaire. Prenons la protection nécessaire et suffisante que recommande l'élémentaire sagesse. Quand le désastre arrive, on verse des larmes de sang, mais il est trop tard.

Quant à la garde de vos obligations, envoyez-les à votre Union régionale, ou faites-les enregistrer. Si vous ne savez comment procéder pour ces enregistrements, écrivez à la Fédération, et on vous renseignera. Une fois les obligations enregistrées, il n'y a plus de danger de vol, ni de perte par le feu ou autrement. C'est la manière la plus efficace de se protéger.

Sommaire

Victoire - Prudence	
C. Vaillancourt	82
Sommes-nous prévoyants?	
P.-E. Charron	84
Un dernier hommage	
P. Bréval	85
Un bon conseil de surveillance	
A. N. Mackay	87
Ramassez les miettes	
P. Bréval	83
La Caisse de Sorel	
La Direction	89
Rachat d'obligations	89
Situation des Caisses populaires et des Caisses régionales	90
Lettre ouverte	
Louis Arneau	92
Souscrivons généreusement	
P.-E. Charron	92
Un économiste	94
L'assurance au Canada	
P.-E. Charron	96
La J. E. C. au Stadium	
B. Archambault	97
Consultations légales	
L'aviseur légal	98
Service de renseignements	98
Qu'est-ce que l'assurance?	
J. O. Roby	99

Enfin, un autre conseil à nos gérants. Lorsque vous achetez de l'un de vos sociétaires une obligation de \$50. ou \$100., immédiatement prenez note du montant, du numéro, puis faites signer la formule que vous recevrez dans quelques jours. N'achetez jamais d'obligations d'un quelqu'un qui n'est pas sociétaire chez vous, pour la bonne raison que— 1. vous n'avez pas le droit de le faire; 2. vous ne savez pas si c'est une obligation volée. Achetez des obligations de gens que vous connaissez bien et qui sont sociétaires. Chaque soir, lorsque vous avez fait l'achat d'obligations dans le cours de la journée, faites vos entrées dans vos livres. Si c'est votre intention de ne pas garder ces obligations, mais de les vendre, envoyez-les de suite à votre Union régionale.

Actuellement, il y a une épidémie de vols dans les caisses, et ce n'est pas la fin de la guerre qui va diminuer cette épidémie. Protégez-vous.

Si vous prenez des obligations en garde de vos sociétaires, faites signer à ces derniers une déclaration à l'effet que vous en n'êtes pas responsables en cas de vol ou de feu.

Enfin, comme présentement les ordonnances gelant la vente des coffres-forts sont levées, ayez des coffres-forts avec un compartiment spécial fixé à l'intérieur à l'épreuve des voleurs. On appelle ce compartiment "chest" en anglais.

Chantons victoire, mais que cette victoire soit réellement une victoire. Pour cela, soyons prudents et sages. La prudence, dit-on, est le commencement de la sagesse, et la sagesse nous conduit au succès.

C. VAILLANCOURT

SOMMES-NOUS PREVOYANTS?

Les Canadiens ont gagné beaucoup d'argent au cours des cinq années de la guerre. Dans nombre de familles nombreuses, le père, des fils et des filles ont gagné des salaires élevés. Combien, peut-on se demander, se sont souvenus des jours difficiles d'avant la guerre et ont réalisé des épargnes? Aux Etats-Unis où existe le plus haut standard de vie et où sont payés les plus hauts salaires de tous les pays du monde, une enquête Gallup a été récemment tenue, qui a révélé que 60% seulement des salariés ont réalisé des épargnes pour vivre un certain temps sans aucune assistance s'ils cessaient de travailler. A peine un sixième de ces 60 p. c. pourraient vivre plus de deux ans de leurs épargnes; un cinquième environ de ces 60 p. c. ont assez d'épargne pour vivre six mois. N'est-il pas inconcevable que 40% des travailleurs n'aient pas mis quelques épargnes de côté et que plus d'un tiers n'aient de quoi vivre que pour six mois sans autres revenus?

La situation est-elle meilleure au Canada? Nous avons de bonnes raisons de le croire.

Mais n'y a-t-il pas lieu de nous arrêter un peu à réfléchir sur les efforts que nous avons faits pour réaliser quelques épargnes en prévision de la période de réorganisation d'après-guerre qui peut bien exiger un ralentissement temporaire de l'activité industrielle et commerciale du pays.

Bon nombre de canadiens se sont souvenus des jours difficiles d'avant-guerre: ils ont réalisé des épargnes et réduit au possible leurs dettes. Mais combien, par contre, en sont aujourd'hui au point où ils en étaient

avant cette guerre qui leur a permis cependant d'accroître sensiblement leurs revenus; ils ont oublié les mauvais jours qu'ils ont passés, se sont refusés à penser à l'avenir, ont dépensé, sans qu'ils y soient contraints, tout ce qu'ils gagnaient. Qu'il est regrettable que ces familles n'aient pas entendu, médité, compris les enseignements pratiques de la Caisse populaire paroissiale qui est là pour rappeler à ses adeptes la nécessité de la prévoyance, de la pratique de l'économie, de l'épargne. Si ces familles voulaient bien se donner la peine d'adhérer à cette institution, de l'étudier un peu, de voir ce qu'elle peut faire pour elles. La prospérité de nos familles viendra de la pratique des vertus d'économie, d'épargne, de prévoyance, de solidarité, d'entraide qu'amène à pratiquer la Caisse populaire paroissiale.

Les familles canadiennes bénéficieront bientôt d'allocations. C'est \$250,000,000. environ qu'elles toucheront par année.

Tireront-elles tous les avantages de ces allocations?

Elles sauront, espérons-le, en mettre de côté une partie appréciable en vue d'aider leurs enfants à mieux organiser leur vie.

Les Caisse populaires se feront un agréable devoir d'aider nos familles en faisant fructifier ces épargnes confiées à leur administration.

P.-E. Charron

**MESSIEURS LES GÉRANTS, ÊTES-VOUS
PONCTUELS À FAIRE PARVENIR À VO-
TRE UNION RÉGIONALE ET À LA FÉDÉ-
RATION VOS RAPPORTS MENSUELS?**

DERNIER HOMMAGE

Nos Caisses populaires sont de vraies coopératives d'épargne et de crédit. Elles sont une merveilleuse adaptation des Caisses d'épargne et de crédit fondées en Allemagne plusieurs années auparavant par Raiffeisen.

Elles sont ajustées à notre milieu; elles répondent à nos besoins journaliers; elles sont acclimatées à notre pays, mais elles sont bel et bien appuyées sur les principes inébranlables de vraie coopération.

La "Revue Desjardins" est leur organe officiel. Comme, dans le domaine économique, les caisses, qu'elle propage et qu'elle défend, ont des soeurs telles les coopératives de consommation, elle se doit d'en parler de temps à autre.

Nos caisses Desjardins n'ont-elles pas été en Amérique du Nord et au pays de Québec les inspiratrices de toutes les autres coopératives, leur appui précieux?

Elles ont pu sembler rigides parfois aux coopérateurs encore. . . catéchumènes; Mais, dès qu'ils ont eu reçu le baptême. . . coopératif, ils ont compris la sagesse de leurs aînées.

* * *

Pour rendre un dernier hommage aux pionniers de Rochdale, en commémoration de ce centenaire du mouvement coopératif mondial, nous ne croyons mieux faire que de transcrire scrupuleusement l'étude de M. David Raymond de "Reynolds News" organe des coopératives anglaises, et publiée par "Le Devoir".

"Le mouvement coopératif anglais, qui célèbre cette année son centenaire, joue un rôle important dans la vie sociale et économique des populations de l'Angleterre, de l'Ecosse et du Pays de Galles. C'est à peine s'il existe une ville n'ayant pas sa coopérative, et ce magasin, d'aspect moderne, est généralement situé dans le quartier le plus commerçant.

Onze millions de consommateurs, soit un quart de la population civile de Grande-Bretagne, achètent leurs principales denrées rationnées (viande, oeufs, beurre et graisses de cuisine, sucre, etc.) dans des coopératives. Neuf millions d'entre eux sont membres de l'une des 1,148 sociétés coopératives que l'on trouve dans les différentes parties du pays.

Les coopératives distribuent environ un tiers du lait destiné à la consommation, un sixième de la viande et ont entre 5 et 6 pour cent du commerce des vêtements. Elles emploient 300,000 ouvriers, la plupart dans leurs ateliers.

La majeure partie des sociétés sont fédérées par régions pour la vente et pour cer-

taines industries productrices, comme, par exemple, les blanchisseries, les boulangeries, les fabriques de vêtements et de produits pharmaceutiques. En ce qui concerne les opérations bancaires et les assurances, la fabrication des chaussures, des motocyclettes et des postes de T.S.F., la fabrication des biscuits, les conserves de fruits et l'extraction du charbon, les sociétés coopératives de gros d'Angleterre et d'Ecosse servent d'agents de gros aux coopératives de détail.

On aurait tort de conclure, d'après le relevé impressionnant qui pourrait être fait de l'étendue des activités commerciales des coopératives, que le mouvement coopératif de Grande-Bretagne n'est qu'une organisation commerciale gigantesque et prospère. Peut-être n'a-t-il pas encore atteint le but que lui avaient si ambitieusement assigné ses fondateurs ouvriers de Rochdale il y a cent ans lorsqu'ils déclaraient qu'ils visaient à "organiser les puissances de la production, de la distribution, de l'éducation et du gouvernement". Mais le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'il a contribué d'une façon incalculable à une acceptation plus large de la justice économique et à son application croissante.

Le mouvement coopératif a été un puissant facteur du développement de la démocratie politique. Il a donné au monde une série de principes qui ont fait évoluer ce mouvement d'une série d'expériences utopiques et désillusionnantes comme les communautés de la **Nouvelle Harmonie** de Robert Owen, par exemple, vers une organisation pratique et susceptible d'être appliquée universellement. **L'éveil d'une conscience politique**

Il faut juger les résultats obtenus dans toutes ces branches par les coopératives de Grande-Bretagne, vis-à-vis du fait qu'elles ont pris naissance et se sont établies sur une base solide à l'époque où le laissez-faire était triomphant. C'est-à-dire que les premiers membres, ouvriers de filatures et autres, se donnèrent pour tâche d'établir une entreprise commerciale basée sur des principes diamétralement opposés aux tendances et aux idées économiques de leur temps. Il s'ensuit que, pour réussir, il leur fallut lutter courageusement contre une opposition puissante et qui encerclait de toutes parts. Ils réussirent cependant, parce que le mouvement provenait de l'éveil d'une conscience politique populaire (il en faisait, en fait, partie), et de sa réaction contre l'exploitation impitoyable qui caractérise la révolution industrielle.

Les innovateurs du Lancashire, qui ouvrirent leur première petite coopérative dans Toad Lane, à Rochdale, s'étaient déjà signalés dans les différents mouvements de l'époque. Howart, auteur de la constitution, était un des orateurs du mouvement chartiste. Les membres tinrent leur première réunion au "Weaver's Arms" et dans l'institut socialiste, qui se trouvait tout à côté.

Ces innovateurs étaient évidemment imbus du désir de transformer la société. Leurs déclarations prouvent bien qu'ils considéraient leur tentative comme un moyen d'ouvrir la voie à un nouvel ordre. Le chanoine Molesworth, socialiste chrétien, qui devint célèbre sous le sobriquet de "prêtre des coopérateurs" en dit qu'ils étaient "des hommes de caractère exceptionnel qui ne cherchaient pas leur profit personnel mais celui de leur caisse".

Les quatre principes fondamentaux qui caractérisaient les premières coopératives, et qui les règlementent encore à l'heure actuelle, étaient:

- 1) Eligibilité pour tous;
- 2) Contrôle démocratique (une voix par membre);
- 3) Dividendes sur les achats (pour éliminer les profits), et
- 4) Intérêt limité sur le capital investi.

Ces principes ont été réaffirmés en 1934 et en 1937 au Congrès International, comme étant les principes essentiels du mouvement Rochdale.

Au service des consommateurs

C'est en tant qu'organisation de consommateurs que le mouvement coopératif de Grande-Bretagne s'est développé. Sa force réside dans les sociétés régionales autonomes, dirigées par des organisateurs élus par les membres eux-mêmes. Il existe bien des usines coopératives, toutefois la plupart ne sont pas dirigées comme coopératives de producteurs, mais afin d'être au service des sociétés de consommateurs, par l'intermédiaire des deux sociétés de gros (l'une anglaise et l'autre écossaise).

Dès les débuts du mouvement, la vente en gros fut une de ses caractéristiques. Ce sont les innovateurs de Rochdale qui l'organisèrent, six ans après la fondation de la première coopérative à Rochdale.

Aujourd'hui, les deux sociétés coopératives de gros, dont on étudie les possibilités d'amalgamation, ont, à elles deux, un capital par actions de £18,000,000 et un chiffre d'affaires de £320,000,000. Le capital est souscrit par les sociétés régionales qui élisent également les directeurs.

Au moment d'entrer dans son premier centenaire, le mouvement coopératif de Grande Bretagne considère les possibilités d'étendre

son champ d'opérations. Un grand nombre de possibilités avaient été envisagées par les innovateurs mais sont encore à peine ébauchées à l'heure actuelle. Les logements rentrent dans cette catégorie.

Jusqu'à aujourd'hui, les coopératives ont eu tendance à concentrer leurs efforts sur les denrées (qui constituent 70% de leur commerce). Les plus prévoyants de leurs dirigeants déclarent que ce n'est qu'en augmentant le nombre de leurs activités que les coopératives pourront se développer à l'avenir.

L'organisation gigantesque et le grand nombre de membres du mouvement coopératif permettent d'envisager d'autres activités que le commerce. Un des premiers buts était l'enseignement visant à développer la démocratie. Avant même que l'enseignement ne devint une des responsabilités de l'Etat, les sociétés coopératives avaient organisé des classes commerciales, scientifiques et d'enseignement général, ainsi que des bibliothèques et des cercles. Dans un grand nombre de villes du nord de l'Angleterre et du sud du Pays de Galles, ces cercles sont le centre de l'activité sociale".

L'histoire des Caisses Desjardins se fera un jour. Quand elle s'écrira, elle ne parlera pas seulement "d'un prêtre des coopérateurs" comme chez les anglais, mais, elle parlera de prêtres canadiens, de curés et d'abbés des coopérateurs canadiens français. Sans ces prêtres, disons-le en toute justice, il y a beau temps que Caisses et coopératives seraient mortes et enterrées.

Ils n'ont pas tout fait, mais, ils ont "aidé à faire"; c'était leur rôle. Il n'y a pas à dire, ils l'ont brillamment rempli.

Paul BREVAL

LE SAVIEZ-VOUS?

D'après le dernier recensement du Canada, de 1941, le Canada comptait 11,506,655 habitants.

4,986,552 citoyens canadiens professent la foi catholique.

6,620,103 canadiens qui constituent la population non catholique du pays se partagent entre une vingtaine de religions différentes.

Les citoyens d'origine anglaise, irlandaise, écossaise, ou tout simplement britannique, donnaient 670,902 catholiques alors que les canadiens-français, pour leur part, comptaient 3,379,107 catholiques au moment du recensement en 1941.

Les catholiques font une proportion d'environ 43% de toute la population du Canada et les canadiens-français forment la proportion de 67.7% de la population catholique du Canada.

P.-E. C.

Un bon conseil de surveillance

On ne saurait trop insister sur l'importance du conseil de surveillance dans la Caisse populaire Desjardins. C'est le fondateur, le Commandeur Alphonse Desjardins, qui écrivait que le conseil de surveillance est le plus important de tous les conseils.



Les conseillers doivent être choisis avec soin et un des membres, au moins, doit avoir des connaissances suffisantes en comptabilité. Les membres sont nommés par l'assemblée générale pour représenter les sociétaires et surveiller leurs intérêts.

Ils doivent faire régulièrement le travail suivant:

1°—La vérification de l'encaisse, du portefeuille et des livres de comptabilité.

2°—Examiner les autorisations des prêts et se rendre compte si les garanties exigées par les commissaires de crédit sont suffisantes et qu'elles ont été fournies par les emprunteurs.

3°—Contrôler les décisions des administrateurs.

4°—Voir à ce que l'on respecte les résolutions votées par l'assemblée générale des sociétaires.

Conditions essentielles pour que le travail soit efficace:

1°—Les surveillants doivent se réunir au moins une fois par mois. Un des membres doit se charger de convoquer les deux autres. Le gérant de la Caisse populaire ne doit pas être au courant de cette convocation. A cette fin on se réunira à différentes dates.

2°—La présence de deux membres est requise pour qu'il y ait assemblée. Par conséquent un membre seul ne peut pas avoir accès aux documents. Si un travail spécial doit être fait par un seul membre il doit recevoir un mandat à cet effet par résolution de son conseil et alors seulement il aura accès aux documents concernant ce travail.

3°—Le travail doit être réparti entre les trois membres au cours d'une assemblée afin d'abattre plus de besogne.

Méthodes recommandées:-

Lors de la fondation d'une Caisse les surveillants devraient assister à l'initiation du gérant. Ils seront alors quatre pour suivre les instructions données par le propagandiste et ils pourront mieux aider le gérant dès le début des opérations. Lorsque les opérations seront commencées ils devront se réunir dès

la fin du premier mois et tant que la chose sera possible ils seront tenus de vérifier TOUTES les opérations.

A chaque réunion ils peuvent se partager le travail comme suit:

1°—Le meilleur comptable vérifie l'encaisse. Il doit compter l'argent (billets et espèces) et les chèques. Contrôler les comptes à la Caisse centrale ou à l'Union régionale et à la banque. Il doit tenir compte des chèques, débits et cartes de remises en circulation et des dépôts en transit.

2°—Le deuxième surveillant doit vérifier le rapport mensuel à l'aide des comptes généraux et du livre de caisse.

3°—Le troisième contrôlera les autorisations des prêts. Il devra voir si l'emprunteur est sociétaire et en profiter pour vérifier la signature sur la reconnaissance de dette par comparaison avec celle au compte du capital social ou au livre des adhérents. Il doit vérifier les conditions de remboursement, les garanties, etc. Il prendra connaissance du procès-verbal du conseil d'administration. Si un placement a été autorisé il fera produire la facture et l'autorisation de la Fédération des Caisses populaires, ainsi que le chèque officiel émis pour le paiement. Le prix payé (après déduction de la commission, s'il y a lieu) doit correspondre exactement avec le prix autorisé par la Fédération et par le conseil d'administration. Il devra aussi voir à ce que le conseil d'administration prenne connaissance de toutes les circulaires de l'Union régionale et de la Fédération et de toute autre correspondance.

4°—Les deux surveillants les premiers libérés de leur travail pourront alors faire le pointage des bordereaux et des chèques avec les entrées au livre de caisse puis le pointage de ces entrées avec les inscriptions aux comptes particuliers.

5°—Périodiquement (2 ou 3 fois par an) deux membres pourront prendre une soirée pour compiler les bilans des comptes particuliers de l'épargne, du capital social et des prêts. Si le gérant a de la difficulté à balancer, un membre devrait s'offrir pour faire le pointage avec lui, en ayant soin de vérifier le chiffrage des comptes particuliers (additions et soustractions).

Lorsque les opérations se multiplient avec l'augmentation de l'actif il faut s'en tenir encore aux TROIS premiers points exposés ci-haut. Cependant pour le pointage on diminuera en procédant par "sondages"; c'est-à-dire en pointant une ou deux semaines au complet ou en choisissant quelques jours au hasard. Il faut surveiller les gros retraits et

les comptes inactifs et vérifier autant de signatures que possible.

Notes: — Les conseillers de surveillance ayant accès à tous les livres et documents sont tenus à une DISCRETION de tombeau. S'il y a danger qu'ils puissent profiter personnellement des renseignements ainsi à leur portée ils doivent être remplacés.

Les procès-verbaux, tenus et gardés par le gérant, doivent être rédigés et signés séance

tenante par les surveillants présents. Ils doivent donner en résumé le travail accompli et ne pas laisser croire que tel travail a été fait en entier s'il ne s'agit que d'un travail partiel. Le procès-verbal doit mentionner les lacunes à corriger et les améliorations proposées pour le bien de la Caisse.

A. N. Mackay,
inspecteur.

RAMASSEZ LES MIETTES

Nous suivons le conseil d'un apôtre des Caisses et d'un ami personnel.

Donc, encore **une miette** pour lui et. . . pour l'histoire, cette coupure de journal du 4 avril 1907. Elle est du "Canada".

Le parlement d'Ottawa a fait, à cette époque, une enquête serrée sur le régime coopératif.

Le Comte Grey, alors gouverneur du Canada, a rendu un fort témoignage en faveur de la coopération. Les marchands détaillants du temps y allèrent — comme présentement — de leurs clameurs et de leurs doléances. Jointes à celles du capitalisme malsain, elles empêchèrent le Sénat, par une voix seulement, de voter une législation coopérative canadienne qui aurait exempté au capital bien des abus, et, de grosses sottises.

C'est à l'occasion de cette enquête que "Le Canada" publia l'article suivant:

BANQUES COOPERATIVES

Les services qu'elles peuvent rendre

Nous avons publié lundi le résumé d'une causerie faite par Son Excellence M. le comte Grey, notre gouverneur général, devant un comité spécial des Communes, sur les banques coopératives populaires. On a pu voir quel intérêt porte à cet organisme de la démocratie moderne les esprits distingués qui dirigent aujourd'hui le mouvement social en Europe.

Nous devons ajouter, ou plutôt répéter, car nous avons déjà eu occasion de le dire, que l'institution financière connue sous le nom de banque coopérative, banque populaire ou caisse rurale, suivant le milieu où elle fonctionne, est très répandue dans les pays les plus progressifs de l'Europe: en France, en Angleterre, en Allemagne et en Italie.

Si elle rend d'éminents services au peuple, aux ouvriers des villes et aux cultivateurs des campagnes, en Europe, il n'y a pas de raison pour qu'elle en rende moins ici.

C'est la coopération des épargnistes, des petits capitalistes, organisée pour établir le

crédit mutuel et pour faire participer les masses, les salariés, ceux pour qui le crédit de banque est inaccessible, aux avantages qu'assure aujourd'hui au commerce la création des grandes banques à fonds social.

C'est la démocratisation—si nous pouvons nous exprimer ainsi—du système sur lequel nos banques sont établies.

Le crédit que ces banques populaires mettent à la disposition du peuple lui permet de se soustraire, dans les cas urgents, à la nécessité de l'emprunt usuraire ou de l'achat payable par versement qui est presque aussi onéreux.

L'ouvrier y a recours pour acheter des outils qui lui permettront de gagner sa vie; le cultivateur y trouvera les fonds pour acheter au comptant, avec l'escompte que l'on sait, ses instruments aratoires, etc., etc.

Nous croyons, avec lord Grey, qu'il serait de l'intérêt du peuple d'encourager la propagation au Canada de ces banques populaires, dont un excellent **échantillon** fonctionne déjà, avec beaucoup de succès, à Lévis, sous la présidence de M. Alphonse Desjardins, sous le nom de "La Caisse populaire de Lévis."

L'excellent "échantillon" de 1907 a servi au Canada et dans toute l'Amérique du Nord, puisque, à l'heure présente, il y a, dans le Québec quelque 925 caisses, environ 1000 dans les autres provinces et plusieurs milliers aux Etats-Unis.

Comme quoi des efforts constants finissent toujours par donner des résultats, s'ils sont mis au service de la Vérité.

Paul BREVAL

Mieux vaut une activité un peu aventureuse qu'une sagesse sans initiative qui tourne souvent à l'impuissance.

Saint Thomas d'Aquin.

Ce serait tenter Dieu, que d'attendre tout bonnement le secours divin, en ne prenant pas la peine de faire tout ce que l'on peut.

Saint Thomas d'Aquin.

La Caisse de Sorel

La Caisse populaire (Desjardins) de Sorel est au service de notre cité, de notre province et de notre pays.

Actif (avoir) au 31 mars 1945

Puissance du Canada	\$ 40,000.00
Province de Québec	70,450.00
Parts sociales à la Caisse Centrale Desjardins de Montréal	4,000.00
Cités et Villes	
Sorel	13,000.00
Autres	47,200.00
Fabriques, Syndics	13,000.00
Hôpitaux	24,400.00
Séminaires, Collèges et Couvents	89,300.00
Prêts hypothécaires	39,680.44
Prêts sur reconnaissances de dettes	20,082.59
Inventaire	2,523.83
En caisse	5,850.23

\$369,487.09

Membres — 1150, dont 1050 déposants. Épargne 2%. Boni (part sociale) — 2½%. Ristourne aux emprunteurs. Caisses d'Économie

scolaires — 10 (\$7300.00 à 1000 élèves). Services d'épargne J. O. C. et J. O. C. F. — 4 (\$1600.00, préparation économique au mariage).

La Caisse populaire (Desjardins) de Sorel est solide comme le ROC! Elle fait honneur à la digne épouse (une Soreloise) du Commandeur Alphonse Desjardins, fondateur des caisses populaires du Québec. La Caisse populaire (Desjardins) de Sorel met sa confiance dans les Sorelois et fait du bien à toutes les classes de la société sans jamais faire de mal à personne.

A chaque famille sa maison.

Les officiers de la Caisse populaire de Sorel se proposent de fonder une Caisse d'habitation au sein même de la caisse et de convoquer tous les sociétaires à ce sujet. Un avis de convocation paraîtra dans les journaux locaux, de même que sur les bulletins paroissiaux.

Ensemble vers le succès par le travail, la tempérance (source d'économie et d'épargne) et un bon jugement.

La Direction

Rachat d'obligations

"COLLEGE ST-PAUL LTEE": — Cette institution a racheté, le 1er mai, à 100., le solde en cours de son émission de \$106,500., 4%, datée du 1er mai 1936, échéant le 1er mai 1947.

"CITE ST-LAMBERT, Cté Chambly": — Cette corporation a racheté, le 1er mai, à 102., le solde en cours de ses deux émissions, 4% et 4½%, émises en vertu du règlement No 238, échéant le 1er mai 1967, dont:

\$2,882,400., datée du 1er mai 1937,
57,000., datée du 1er mai 1938.

"PERES DOMINICAINS (Frères Prêcheurs, Montréal)": — Cette communauté rachètera, le 1er juin, à 100., le solde en cours de son émission de \$95,000., 4%, datée du 1er juin 1936.

"COLLEGE D'AMOS": — Cette institution rachètera, le 1er juin, à 100., le solde en cours de son émission de \$100,000., 4%, datée du 7 fév. 1942.

"INSTITUT DES FRERES ST-GABRIEL AU CANADA": — Cette communauté rachètera, le 1er juin à 100.50, le solde en cours de ses deux émissions, 4%, dont:

\$171,000., datée du 1er déc. 1935,
55,000., datée du 1er déc. 1936.

"OEUVRE ET FABRIQUE SACRE-COEUR DE JESUS,VALLEYFIELD": — Cette fabrique rachètera, le 2 juil., à 100.50, le solde en cours de son émission de \$70,000., 4%, datée du 2 janv. 1936, échéant le 1er janvier 1946 à 1956.

"SEMINAIRE DE VALLEYFIELD": — Cette institution rachètera, le 2 juil. à 100.50, le solde en cours de son émission de \$179,000., 4%, datée du 2 janv. 1936.

"RELIGIEUSES URSULINES, TROIS-RIVIERES": — Cette communauté rachètera, le 2 juil., à 101., le solde en cours de son émission de \$300,000., 3½% et

4%, datée du 1er mai 1939, échéant le 1er juil., 1946 à 1959.

"COM. DES ECOLES CATHOLIQUES DE VERDUN": — Cette Commission rachètera, le 1er juil., à 101., le solde en cours de son émission de \$295,500., 5%, datée du 1er juil. 1939, échéant du 1er juil. 1940 à 1949, émise en vertu de la résolution No 1, datée du 16 oct. 1939.

RACHATS PAR VOIE DE TIRAGES AU SORT:-

MAI:-

"CITE TROIS-RIVIERES": —

Emission, 4%, émise le 1er mai 1951, en vertu du règlement No 141, rachat à 102.; 30 x 1,000. — MX-780 à 809.

"COM. SCOL. ST-JEAN L'EVANGELISTE, Cté Chicoutimi": —
13 x \$100. — C-9, 10, 18, 28, 31, 33 à 36, 38, 42, 43.

MUN. VILLAGE STE-ANNE, Cté Chicoutimi": —
3 x \$500. — D-11, 27, 53.

"COM. SCOL. STE-ANNE, Cté Chicoutimi": —
4 x \$100. — C-51, 82, 88, 117; 1 x \$500. — D-77.

"MUN. PAR. ST-FULGENCE": —
5 x \$100. — C-14, 17, 35, 49, 53; 4 x \$500. — D-3, 62, 77, 113.

"MUN. CANTON BAGOT, Partie Nord-Ouest": —
11 x \$100. — C-13, 22, 39, 42, 46, 85, 105, 111, 114, 124, 125; 12 x \$500. — D-17, 39, 45, 59, 60, 88, 94, 107, 109, 128, 135, 149.

"COM. SCOL. DE HARVEY, Cté Chicoutimi": —
8 x \$100. — C-1, 2, 4, 5, 8, 13, 16, 20;
7 x \$500. — D-1, 3, 8, 9, 13, 16, 18.

"MUN. GRANDE BAIE": —
3 x \$500. — D-46, 73, 82.

SITUATION DES CAISSES DES A

A C T I F	TROIS- RIVIÈRES	QUÉBEC	GASPÉ	MONTRÉAL	SHERBROUQUE
Placements.....	\$ 8,533,981.72	\$17,976,232.01	\$ 404,859.37	\$ 7,571,816.96	\$1,855,000.00
Prêts sur rec. dette.....	1,738,321.06	2,542,362.92	519,663.99	1,845,609.43	779,100.00
Prêts sur hypothèques.....	3,344,297.94	10,097,017.21	147,229.83	4,242,985.82	1,702,400.00
Inventaire.....	113,462.91	441,332.87	11,510.20	251,401.34	14,800.00
Caisse.....	3,203,005.84	5,021,058.95	514,350.11	2,850,909.65	961,200.00
Total de l'Actif.....	\$16,933,069.47	\$36,078,003.96	\$1,597,613.50	\$16,762,723.20	\$5,312,600.00
Dépenses.....	60,647.33	115,747.50	8,493.66	71,729.14	29,300.00
Intérêt sur épargne.....	18,019.34	43,242.72	1,539.06	38,502.03	29,400.00
Bonis payés.....	630.39	2,551.59	177.80	717.34	600.00
GRAND TOTAL.....	\$17,012,366.53	\$36,239,545.77	\$1,607,824.02	\$16,873,671.71	\$5,372,100.00
P A S S I F					
Capital-social.....	\$ 646,925.55	\$ 2,862,782.97	\$ 99,416.29	\$ 1,274,340.02	\$ 246,800.00
Épargne.....	15,695,261.60	31,389,617.25	1,375,895.79	14,923,730.30	4,940,600.00
Emprunt.....	55,125.00	144,992.16	16,701.56	28,500.00	8,700.00
Intérêt sur épargne à payer.....	6,643.21	12,154.00	485.52	856.53	1,200.00
Bonis à payer.....	5,860.31	6,653.10	378.20	276.87	400.00
Total du Passif.....	\$16,409,815.67	\$34,416,199.48	\$1,492,877.36	\$16,227,703.72	\$5,196,300.00
Bénéfices.....	178,004.21	448,435.29	21,287.08	232,445.24	94,900.00
Taxe d'entrée.....	3,953.75	10,799.62	1,087.01	20,813.47	1,800.00
Avoir-propre.....	420,592.90	1,364,111.38	92,572.57	392,709.28	79,000.00
GRAND TOTAL.....	\$17,012,366.53	\$36,239,545.77	\$1,607,824.02	\$16,873,671.71	\$5,372,100.00
Caisses ayant fait rapport:.....	121	208	39	155	
Sociétaires.....	46,004	104,671	8,377	50,360	2
Déposants.....	48,921	104,131	7,201	58,775	1
Emprunteurs.....	7,351	13,906	2,087	8,405	

SITUATION DES CAISSES CENTRALES ETIONS

A C T I F	TROIS- RIVIÈRES	QUÉBEC	GASPÉ	MONTRÉAL
Placements.....	\$ 2,226,984.15	\$ 5,468,081.99	\$ 9,562.00	
Prêts sur rec. dette.....	55,941.02	192,735.70	193,891.00	
Prêts sur hypothèques.....	9,500.00	5,957.76		
Inventaire.....	20,976.12	8,457.50	648.00	
Caisse.....	252,935.50	155,589.67	191,711.00	
Total de l'Actif.....	\$ 2,566,336.79	\$ 5,830,822.62	\$ 395,814.00	
Dépenses.....	4,848.11	19,975.84	793.00	
Intérêt sur épargne.....	817.81	77,925.78	11,066.00	
Bonis payés.....			94.00	
GRAND TOTAL.....	\$ 2,572,002.71	\$ 5,928,724.24	\$ 407,768.00	
P A S S I F				
Capital-social.....	\$ 194,550.00	\$ 731,820.00	\$ 2,600.00	
Épargne.....	2,117,581.52	4,574,292.28	378,002.00	
Emprunt.....	175,000.00	300,000.00		
Intérêt sur épargne à payer.....		2,309.21		
Bonis à payer.....				
Total du Passif.....	\$ 2,487,131.52	\$ 5,608,421.49	\$ 380,602.00	
Bénéfices.....	29,257.81	132,733.77	14,184.00	
Taxe d'entrée.....	144.50	1,837.50	495.00	
Avoir-propre.....	55,468.88	185,731.48	12,485.00	
GRAND TOTAL.....	\$ 2,572,002.71	\$ 5,928,724.24	\$ 407,768.00	
Sociétaires.....	121	347		
Déposants.....	121	347		
Emprunteurs.....		4		

RESSOURCES AU 31 DECEMBRE 1944

	SHERBROUQUE	CHICOUTIMI	QUEST QUÉBÉCOIS	ST-HYACINTHE	JOLIETTE	DOTATION & PRÉVOYANCE	TOTAL
\$1,855,779	89,730.91	\$1,883,636.32	\$139,275.28	\$ 727,728.13	\$1,487,564.11	\$154,672.18	\$ 42,824,543.83
1,702,147	56,148.67	1,172,892.13	270,608.19	142,886.75	219,055.35	5,475.00	10,092,171.79
147,961	25,658.01	1,111,414.21	66,019.13	79,320.00	254,470.42		21,670,826.09
	9,875.30	12,814.50	6,013.57	3,199.37	13,818.81	200.00	878,472.59
	10,271.17	1,380,383.20	216,105.65	268,621.38	465,225.95	27,700.11	16,518,834.52
\$5,312,298	91,684.06	\$5,561,140.36	\$698,021.82	\$1,221,755.63	\$2,440,134.64	\$188,047.29	\$ 91,984,848.82
298	23,702.50	39,357.33	6,696.07	5,441.61	12,647.32	291.83	374,113.16
298	9,559.64	7,491.55	517.44	777.77	2,188.35	150.99	151,456.72
	404.75	514.31	163.81	86.09	5.10		5,933.22
\$5,372,298	25,350.95	\$5,608,503.54	\$705,399.14	\$1,228,061.10	\$2,454,975.41	\$188,490.11	\$ 92,516,351.92
\$-246,494	63,905.00	\$ 388,586.34	\$ 44,111.02	\$ 51,773.30	\$ 120,576.57	\$130,394.99	\$ 6,129,689.91
83	89,182.34	4,935,650.73	633,507.89	1,151,281.89	2,285,718.84	49,564.82	82,170,078.16
	20,369.49	65,000.00	9,400.00				348,865.53
	1,236.53		55.63			192.44	21,623.86
	408.03	388.95			.15		13,965.61
\$5,196,594	93,270.78	\$5,389,626.02	\$687,074.54	\$1,203,055.19	\$2,406,295.56	\$180,152.25	\$ 88,684,223.07
94	67,705.42	90,950.95	12,128.68	11,405.65	31,423.44	1,379.52	1,190,148.39
11	1,341.31	2,142.33	360.90	217.05	799.05	15.27	43,330.10
79	81,202.83	125,784.24	5,835.02	13,383.21	16,457.36	6,943.07	2,598,650.36
\$5,372,298	25,350.95	\$5,608,503.54	\$705,399.14	\$1,228,061.10	\$2,454,975.41	\$188,490.11	\$ 92,516,351.92
	93	70	37	16	27	8	852
	24,860	22,466	6,451	5,065	7,898	2,041	300,183
	23,609	22,419	5,171	3,709	7,792	2,041	303,428
	4,007	4,775	1,365	459	837	5	47,282

RESSOURCES REGIONALES AU 31 DECEMBRE 1944

	MONTRÉAL	SHERBROOKE	RIMOUSKI	QUEST QUÉBÉCOIS	TOTAL
9,563	\$ 2,295,118.57	\$ 828,312.16	\$ 869,044.71	\$ 40,754.36	\$ 11,737,858.44
193,891	46,617.50		293,379.86	11,900.00	794,465.98
64	1.00	212,178.62	26,509.70	5,000.00	232,636.38
191,711	333,923.44	45,523.78	130,296.31	2,016.62	104,133.36
		124,281.13		52,683.68	1,241,420.83
395,814	\$ 2,675,660.51	\$ 1,210,295.69	\$ 1,319,230.58	\$ 112,354.66	\$ 14,110,514.99
793	4,798.08	6,961.96	2,937.76	695.55	41,010.35
11,068		4,896.34	11,866.66		106,572.97
94	2.65				97.32
407,768	\$ 2,680,461.24	\$ 1,222,153.99	\$ 1,334,035.00	\$ 113,050.21	\$ 14,258,195.63
2,600	\$ 464,691.00	\$ 301,120.00	\$ 106,300.00	\$ 18,650.00	\$ 1,819,731.00
378,002	2,130,619.60	659,224.23	998,587.62	92,972.87	10,951,280.20
		225,000.00	200,000.00		900,000.00
					2,309.21
380,602	\$ 2,595,310.60	\$ 1,185,344.23	\$ 1,304,887.62	\$ 111,622.87	\$ 13,673,320.41
14,184	32,279.04	19,112.49	14,893.07	1,054.34	243,515.29
495	730.00	271.25	253.75	373.00	4,105.57
12,485	52,141.60	17,426.02	14,000.56		337,254.36
407,768	\$ 2,680,461.24	\$ 1,222,153.99	\$ 1,334,035.00	\$ 113,050.21	\$ 14,258,195.63
	207	75	93	40	935
	207	75	91	40	933
		19	4	3	30

LETTRE OUVERTE

A Messieurs les gérants et officiers des
Caisses Desjardins du Québec.

Bons et chers amis,

L'argent continue d'affluer dans nos Caisses. Savez-vous, chers amis, que cette accumulation rapide de capitaux peut présenter de réels dangers.

Et voici pourquoi:

Certains officiers ont la fringale des bénéfices, des gros bénéfices à montrer à leurs sociétaires à la fin de chaque année fiscale.

Pour les trouver, ils ont une tendance folle à lancer leurs Caisses dans des entreprises commerciales ordinaires, entreprises qui comportent de très grands risques.

Chers amis, ne succombez pas à cette tentation. Si vous avez succombé, souffrez que je vous le dise franchement: Vous faites là une grave erreur, erreur impardonnable. Plus tôt que tard, vous vous en mordrez les pouces. Il ne sera plus temps. Le mal sera fait. Et comment le réparer?...

Rappelez-vous donc, sans cesse, que vous n'êtes que les administrateurs de l'argent des autres, et que, de ce chef, vous n'avez pas le droit de le risquer dans des entreprises aléatoires, conduites par des incompetents ou des faiseurs, qui ont plus de bagout que de tête, qui vivent de chimères, et qui se fichent de la question sociale et de la coopération, comme de leur première chemise.

Si, depuis 40 ans, j'en ai rencontré de ces gens-là ...

Il y a plus.

Nos Caisses ont encore des adversaires — je n'ose écrire des ennemis — Ils sont tenaces, acharnés, surnois.

Serait-il surprenant qu'il s'en trouvât d'assez habiles pour leur tendre des pièges et leur créer des embarras?

Ne jurez pas trop fort que non!...

En outre, pour vous guider sagement dans vos prêts, hypothèques et placements, il y a les principes fondamentaux qui ont présidé

à la fondation des Caisses Desjardins. Chacun le sait ou devrait le savoir. Ce n'a pas été de faire du commerce ou de la spéculation, mais d'enseigner l'épargne, de combattre l'usure, de supprimer les achats à crédit, de prêter à leurs sociétaires, mais pas à des sociétaires d'occasion, à des nouveaux venus qui ne rejoignent les Caisses que pour les exploiter.

Chers amis, craignez les beaux parleurs, les bâtisseurs de châteaux en Espagne et de moulins à vent, qui vous font l'honneur de solliciter un emprunt ou qui menacent de faire claquer les portes si vous hésitez à leur prêter. Ce sont des hommes dangereux.

Vos commissaires de crédit, sagement mais clairement conseillés par MM. vos gérants ont tout ce qu'il faut pour juger de la valeur morale et financière de vos futurs emprunteurs. Ils ont été choisis parce qu'ils étaient considérés comme des hommes de jugement, ils n'ont qu'à prendre le temps voulu pour enquêter sérieusement et pour juger chacun des cas qui leur sont présentés. S'ils doutent un instant de l'honnêteté de l'emprunteur, des moyens dont il dispose pour faire ses remboursements, des services que lui rendra l'emprunt sollicité, ils n'ont qu'une chose à faire: **refuser le prêt.**

Ah! je sais des cas où les solliciteurs d'emprunt sont habiles... Ils commencent par voir séparément MM. les commissaires de Crédit pour les circonvenir, pour les enjôler; ils se font leur clients réguliers et empressés ou ils promettent une clientèle mirobolante à vos caisses, et, que sais-je encore.

Chers amis, c'est là que ça devient dangereux.

Dans le passé, semblables procédés ont tué de belles caisses. Elles en tueront à l'avenir si vous méprisez les conseils que vous donne, sans amertume, comme voulant demeurer toujours,

Votre bon et vieil ami,

Louis ARNEAU

Souscrivons généreusement

Nos frères de l'Ouest par le sang, par la langue, par la foi, par les traditions, par les mêmes aspirations et la poursuite d'un même idéal, ont les yeux tournés vers nous, de la Province-mère, et, dans un suprême appel, nous prient de bien vouloir avoir pour eux une pensée dans la lutte constante qu'ils ont à soutenir pour demeurer ce qu'ils sont: cana-

diens-français et catholiques. Ils nous demandent présentement de les aider à se procurer l'arme dont ils ont besoin pour conjurer le danger qui menace leur âme française et catholique.

Ce danger qui guette constamment nos frères, c'est la pénétration constante à l'intérieur du foyer, source et protection de la foi,

dernier château fort de la vie française, par le truchement de la Radio anglaise, d'une mentalité, d'un esprit, d'une civilisation qui n'est pas leur, et qui, par son affirmation constante, menace leur survivance religieuse et nationale. Cette arme, la seule arme qui puisse conjurer le danger, c'est l'organisation de postes radiophoniques français.

Depuis plusieurs années, les Associations canadiennes-françaises des Provinces de l'Ouest ont étudié le problème, en sont venues à la conclusion que le magnifique travail de préservation et de rayonnement qu'accomplissaient le foyer, l'Eglise, l'école, les classes professionnelles, le journal, les organisations nationales, était battu en brèche, miné par la Radio.

Les Associations nationales de l'Ouest, avec l'appui des sociétés nationales de l'Est, après bien des luttes, après bien des démarches, obtinrent la reconnaissance du principe du bilinguisme dans le pays et quelques émissions françaises dont la durée totale ne dépassait pas une heure par semaine.

En 1937, était fondé, à Québec, le Comité permanent de la Survivance française, fruit du deuxième Congrès de la Langue française, tenu dans cette ville, du 28 juin au 1er juillet. Les Canadiens français des trois Provinces des Prairies y sont représentés. Avec l'appui des Associations nationales de l'Ouest, il obtint de Radio-Canada l'équivalent d'une heure d'émission quotidienne en français sur un total d'environ 16 heures. Ces émissions sont, à part les bulletins de nouvelles, des reproductions sur disques préparés par le secteur français de Radio Canada, à Montréal. Le poste dessert trois provinces qui accusent une différence d'heure et les émissions se donnent le plus souvent à des heures où les hommes sont au champ et les enfants à l'école.

Nos frères de l'Ouest éprouvent un besoin urgent d'entendre le doux parler français de la radio, pour se prémunir l'âme contre l'ambiance matérialiste du milieu qui anémie leur foi, contre l'anglification qu'intensifie chez eux l'infiltration constante de l'anglais au cœur même du foyer par la radio des postes publics.

Leurs Excellences Georges Cabana, archevêque-coadjuteur de St-Boniface, Martin Lajeunesse, O.M.I. Vicaire Apostolique du Keewatin, Marie-Joseph Lemieux, O.P. Evêque de Gravelbourg, Réginald Duprat, O.P. évêque de Prince-Albert, et le T. R. Père Henri Routhier, O. M. I. pro-Vicaire Apostolique de Grouard, dans une lettre qu'elles adressaient, le 9 février 1945, à M. l'abbé Paul-E. Gosselin, secrétaire général du Comité de la Survivance française, à Québec, déclaraient: "et nous

sommés convaincus que si nous ne pouvons établir avant bien longtemps des postes de radio français, nous perdrons à la foi et à la langue une proportion grandissante des nôtres."

Frères dans la même foi au Christ, frères par le sang, par la langue, par le cœur et par l'esprit, par un idéal commun: le rayonnement de la civilisation française et catholique, que nos ancêtres communs sont venus implantés sur le sol canadien, nous devons nous porter au secours de nos 150,000 frères de l'Ouest qui ont consenti tous les sacrifices pour demeurer ce qu'ils sont, pour tenir haut le flambeau de la foi catholique et de la civilisation française. Nous devons approuver leur geste, seconder leurs efforts, manifester notre solidarité française, les encourager à poursuivre la lutte pour leur survivance religieuse et nationale. Nous avons une magnifique occasion de poser un tel geste d'attachement, de sympathie et de reconnaissance envers nos frères de l'Ouest qui font là ce que nos pères ont fait ici. Ils ne nous demandent rien d'onéreux: souscrire en faveur de Radio-Ouest française ce qu'eux ont souscrit: \$150,000. pour organiser et faire fonctionner quatre postes radiophoniques français.

Qui peut demeurer indifférent à l'appel d'un frère qui lutte désespérément pour demeurer ce qu'il est, qui ne recule devant aucun sacrifice pour conserver à ses descendants sa foi, sa langue, ses traditions, le même amour pour les siens et sa patrie. Nos frères de l'Ouest méritent tout notre attachement et tout notre appui. Ils veulent se maintenir et grandir. Ils ont à soutenir les luttes qu'ont livrées nos pères pour la foi, la langue et leurs traditions. Nous devons leur exprimer notre entière approbation en leur apportant notre appui indispensable dans les luttes qu'ils ont à livrer pour rester ce qu'ils sont, pour améliorer leurs conditions de vie et faire rayonner notre foi, notre langue, notre culture, notre civilisation.

Nos frères de l'Ouest comptent sur notre coopération. Elle leur est nécessaire, voire même indispensable dans cette tâche gigantesque. Souscrire à une si belle cause, c'est faire, non pas une aumône, mais le meilleur des placements.

Que les officiers de nos Caisses se fassent les propagandistes zélés de cette idée dans leurs paroisses respectives et qu'ils prennent l'initiative d'y organiser une manifestation en faveur de la Radio-Ouest française et de recueillir des souscriptions qu'ils feront parvenir au Comité permanent de la Survivance Française, Secrétariat de l'Université Laval, Québec.

P.-E. Charron

Un économiste

Nous continuons la reproduction commencée en avril du chapitre du livre "Silhouettes de Retraitants", chapitre qui a trait à M. Desjardins.

M. Desjardins nous a laissé, sur cette institution destinée à prendre de si grands développements, une étude des plus précieuses. Elle parut en deux brochures (nos 7 et 12), à l'École Sociale Populaire, en 1912. On y trouve toute sa pensée.

Et d'abord le but de l'oeuvre. Son promoteur y cherchait-il quelque profit matériel pour lui-même? quelque gloriole personnelle? Non, seule la charité l'inspire. Comme tant de grands chrétiens, il s'est ému de la situation "d'infortune imméritée" des classes inférieures. L'appel de Léon XIII l'a profondément remué. Son pays, sa province, sa ville souffrent des maux dénoncés par le Pape. Pourquoi n'essaierait-il pas de leur appliquer les remèdes qu'indique le clairvoyant Pontife?

"De nos jours, écrit-il, comme autrefois, en ces siècles reculés, les classes laborieuses éprouvent les mêmes besoins, sont victimes des mêmes procédés de l'égoïsme et de la rapacité humaine, intensifiés par le mécanisme moderne. D'où la nécessité de les protéger davantage par un ensemble d'organes efficaces basés sur un régime qui en assure cette fois la permanence et la fécondité. C'est du même coup répondre fidèlement au puissant appel de Léon XIII dans son immortelle encyclique *Rerum novarum* . . .

"N'a-t-il pas recommandé à ces classes souffrantes de recourir à l'association pour se protéger? Non content d'un appel vague, d'une généralisation imprécise, il a pris même le soin de nommer quelles formes d'associations elles devaient utiliser. C'est donc que ces associations avaient fait leurs preuves et méritaient une approbation aussi élevée.

"Et parmi ces formes d'association l'illustre Pontife n'a pas manqué de mentionner celle qui favorise et répand, par son accès facile, le goût et la pratique de l'épargne qu'il loue, tout en offrant par le crédit un secours efficace aux travailleurs honnêtes qui veulent s'assurer la possession d'un foyer bien à eux, se soustraire à une odieuse exploitation par de fécondes initiatives, ou parer aux conséquences d'éventualités fâcheuses. En venant exposer ici cette forme d'association ainsi prônée par Léon XIII, nous croyons entrer dans les vues de ce grand Pape et obéir à l'appel pressant qu'il a adressé à tous les fidèles de coopérer au relèvement des travailleurs."

Epargne et crédit, voilà donc les deux armes qui vont libérer la classe laborieuse de sa misère. Les unir ensemble dans un orga-

nisme puissant mis à son service, ce serait lui offrir un moyen presque infaillible de relèvement.

"Le système presque idéal, continue M. Desjardins, serait donc celui qui, tout en offrant un crédit plus large, moins onéreux, à la portée de tous, invitant en même temps, d'une façon constante et efficace, à pratiquer l'épargne, à songer aux mauvais jours pendant l'abondance, mettrait au service de ces mêmes classes les fonds accumulés par elles grâce à cette vertu de prévoyance."

Ce système a été établi en quelques pays. Il n'a pas donné partout les résultats espérés, parce que la base sur laquelle il s'appuyait ne fut pas toujours bien choisie. Au Canada français elle est tout indiquée. Le pionnier des Caisses n'hésite pas:

"Nous avons tout d'abord adopté, remarque-t-il, la limitation des activités sociales d'une Caisse populaire et le recrutement de ses membres à une seule unité territoriale très petite, et qui, par sa nature même, est peu susceptible de subites ou de fréquentes variations, présentant aussi — condition essentielle de succès — des contacts intimes et nombreux par lesquels les intéressés peuvent se mieux connaître, s'apprécier réciproquement avec plus de justice tant au point de vue moral qu'économique. L'Unité paroissiale nous a paru réunir toutes ces qualités à un si haut degré qu'elle est pour nous la cellule économique idéale, le cadre parfait où doit fonctionner une telle Caisse. En effet, à quelque point de vue qu'on examine un tel choix, il nous semble impossible d'y trouver à redire. Aucun autre ne pourrait offrir les mêmes avantages et les mêmes facilités dans une mesure aussi complète.

Et en voici les raisons: "Par ses relations répétées et constantes de la vie religieuse et municipale comme par celles des activités d'ordre matériel ou du voisinage, la paroisse offre un champ d'action admirable pour un organe économique dont les opérations sont surtout basées sur la confiance mutuelle, reposant elle-même sur un ensemble de connaissances certaines de ce que vaut chacun des membres de l'association par ses qualités morales et intellectuelles, par sa compétence, sa droiture consciencieuse, ses aptitudes, son honnêteté, son amour du travail, sa prévoyance, et la sûreté de son jugement.

"Outre ces précieux avantages dans l'ordre d'idée qui nous occupe, on ne saurait nier qu'une pareille organisation économique greffée sur l'unité paroissiale ne peut man-

quer de fortifier l'attachement de nos compatriotes pour leur clocher natal, le leur rendre plus cher puisqu'il symbolisera alors non seulement leurs aspirations les plus élevées, mais aussi celles de l'ordre matériel, qui ne sont pas à dédaigner après tout. Faire de la paroisse un foyer solidement coopératisé de toutes les activités tendant au bien-être matériel ne peut nuire au but surnaturel qui en a inspiré la création. Cette alliance intime de tous les intérêts ne saurait produire que des fruits savoureux par l'appui mutuel qu'ils se donnent, rendant ainsi leurs activités plus efficaces."

Voilà, résumées en quelques lignes, les caractéristiques des Caisses populaires Desjardins. Elles traduisent bien la grande idée de leur fondateur. Ce qu'il veut, c'est la libération économique de ses compatriotes, mais cette libération, loin de la dissocier de leur foi, il l'appui en quelque sorte sur elle, il l'intègre dans leur organisation religieuse. Ainsi intérêts surnaturels et intérêts matériels se compénétreront, se soutiendront, tendront à un même but. Peut-on rêver alliance plus bienfaisante, plus conforme à toutes les données de notre histoire, plus adaptée même à la fin de l'homme sur la terre?

A bénéficiaire de cette coopération de crédit, M. Desjardins invite les hommes, les femmes, et même les enfants. Facile en seront les conditions. La part initiale est de cinq piastres, somme qui peut être payée par petits versements, sou à sou si l'on veut. Ainsi, même les pauvres peuvent devenir sociétaires. Ainsi, même chez les tout jeunes, se développe l'esprit d'épargne. Aucun risque d'ailleurs à courir. Les versements sont remis dès qu'on le désire. Cette mobilité des fonds devait être un des principaux facteurs du succès des caisses.

Un tel système requiert une bonne administration. Elle relève des sociétaires eux-mêmes, de tous les sociétaires. Ce sont eux qui choisissent leurs officiers, qui les conseillent, qui les contrôlent. Chacun, quel que soit le nombre de parts qu'il possède, n'a droit qu'à un vote, contrairement à la pratique habituelle. On écarte, par là, un des principaux abus des grosses compagnies où quelques actionnaires, détenant la majorité des parts, agissent en maîtres omnipotents.

Seuls les sociétaires peuvent déposer, seuls aussi ils peuvent emprunter. Tout prêt doit être approuvé par la commission de crédit. Elle s'enquiert des raisons de l'emprunt. Elle le refuse si ces raisons ne lui paraissent pas valables, ou si l'emprunteur n'offre pas les garanties voulues. Elle voit aussi à ce que chaque remboursement ait lieu à la date fixée.

Outre cette commission, toute Caisse possède un conseil de surveillance, composé de trois membres, et un conseil d'administration qui en comprend au moins cinq. Celui-ci nomme le gérant à qui est confiée la gestion de la caisse. Seul officier payé, — tous les autres servent gratuitement, — il doit être un homme de tact, d'un commerce facile, courtois et serviable, mais aussi d'une rigueur inflexible sur l'observance des règlements.

"Les profits nets, écrit M. Desjardins, sont affectés d'abord à la création d'un avoir social collectif sous les noms de fonds de réserve, fonds de prévoyance et, s'il y a lieu, fonds de surplus, en prenant pour les deux premiers un pourcentage déterminé pour chacun d'eux. La balance est répartie aux sociétaires sous forme de boni ou dividende, en proportion du montant des parts payées de chacun et du temps pendant lequel elles ont été acquittées. Cette répartition se fait seulement une fois par année, après la clôture des comptes. Pas une Caisse n'a donné moins de quatre pour cent; plusieurs même paient quatre et demi ou cinq pour cent. Les dépôts d'épargne ont un intérêt de trois pour cent comme partout ailleurs."

Et il conclut avec raison: "Quelles que soient les conséquences immédiates ou lointaines, probables ou imprévues, du plein développement de ces organismes, notre nationalité peut se créer, par eux, un trésor indivisible. Elle peut ainsi élever une véritable forteresse économique fondée sur l'immuable unité paroissiale, si vivace parmi nous, forteresse où notre jeune démocratie puisera la force de résistance et les concours nécessaires pour développer ses énergies, agrandir son action, aider ses initiatives et consolider son existence. Appuyés sur la force que donne la possession d'un capital à l'abri des trahisons de la cupidité ou de l'égoïsme individuel, capital qui se développera automatiquement et sans cesse par suite des avantages mêmes qui en découleront, nous pourrons accroître notre fortune nationale, grandir le prestige qu'elle comporte, prestige qui nous aidera à sauvegarder tout ce qui nous est cher et à étendre le domaine de notre légitime influence."

Cette pensée de restauration économique et de progrès national par les Caisses populaires, S. Em. le cardinal Villeneuve en signalait la justesse lorsque, vingt-quatre ans plus tard reprenant une déclaration de son prédécesseur le cardinal Bégin, il déclarait à Lévis, le 26 janvier 1936: "Il faut le reconnaître: nous sommes en retard, très en retard, pour nous rendre compte de tout ce qu'il y avait dans la pensée de génie de cet

humble que fut le commandeur Desjardins. Maintenant que nous nous apercevons que nous sommes noyés par les éléments étrangers, qu'on organise l'achat chez nous, la re-francisation, on oublie toujours un grand instrument, le capital, la force économique. Toute notre campagne de re-francisation, tout le patriotisme efficace et qui ne veut pas seulement rester dans l'idéalisme abstrait et sans suite et qui veut passer à l'action, il devra se

fonder sur l'organisation du crédit comme il existe dans la Caisse populaire.

“Volontiers, je reprends pour la faire mienne cette parole qui n'était pas sans m'émouvoir à l'instant, dont j'admire toute la sagesse, du cardinal Bégin, qui voulait, à côté de l'église et de l'école, — la Rédemption et le foyer culturel, — la Caisse populaire, le foyer de la force économique.

L'assurance au Canada

Le département des Assurances à Ottawa vient de publier son rapport annuel. Ceux qui s'intéressent à l'assurance en savent toute la valeur et l'utilité.

Les économistes analysent ce document et en tirent des vues générales sur notre vie économique et des conclusions pratiques. L'assurance, sous ses diverses formes, qui tendent à se multiplier avec la complexité de la vie moderne avide de sécurité économique et sociale, progresse sans cesse chez nous.

Assurance-vie

Dans le domaine de l'assurance-vie, l'année 1944 se terminait avec une moyenne de 656 polices d'assurance-vie en vigueur pour chaque 1000 de population, d'après le recensement de 1941, et avec \$795.00 d'assurance-vie per capita; or, la moyenne, en fin de 1943, était de 631 polices et de \$742. d'assurance-vie per capita. C'est un progrès qu'il vaut de noter.

En fin de 1944, le montant net d'assurance-vie en vigueur sur la vie des Canadiens était de \$9,139,496,096. et le nombre des polices d'assurance en vigueur de 7,543,463, soit pour 1944, une augmentation de \$605,402,378. dans le montant d'assurance-vie en vigueur et de 291,961 dans le nombre de polices par rapport à 1943.

Le montant total des primes nettes payé par les Canadiens sur l'assurance-vie, en 1944, fut de \$244,423,196. Les paiements effectués aux détenteurs de polices canadiens ou à leurs héritiers pour tous les genres de réclamations s'élevèrent à \$92,647,052. en 1944, soit une augmentation de \$10,746,988. sur le montant versé en 1943.

Notons que les compagnies canadiennes ont absorbé 67 p. c. environ du montant total de \$900,524,418. qui représente les nouvelles polices d'assurance-vie sur la vie des Canadiens au cours de l'année 1944. Les compagnies étrangères, qui sont en très grand nombre des compagnies américaines, ont fait des affaires en assurance-vie, au Canada, en 1944, pour \$282,660,713.

La progression dans le montant total d'assurance-vie en vigueur au Canada pour 1944 est de 6.7% sur 1943. Ceci indique bien que l'assurance-vie est de plus en plus en vogue et que le taux des ventes de polices et des annulations par les assurés s'est plutôt réduit qu'élevé en 1944 par rapport à 1943.

Ajoutons que les compagnies d'assurance canadiennes font un chiffre d'affaires assez considérable en dehors du pays. En 1944, elles ont perçu, sous forme de primes et d'annuités, en dehors du Canada, \$154,549,551. et payé \$73,187,276 en réclamations. Pendant ce temps, les compagnies étrangères d'assurance percevaient ici \$91,879,436 en primes diverses et payaient en réclamations \$36,216,047.

En fin d'année 1944, les compagnies d'assurance-vie canadiennes avaient un montant de \$3,677,820,386 de polices émises pour les clients en dehors du Canada, tandis que les compagnies d'assurance - vie étrangères avaient enregistré dans leurs livres, au même moment, un montant total de \$3,137,500,676. L'assurance-vie au Canada a favorisé pour un \$25,000,000 notre balance commerciale.

Voilà quelques chiffres qui indiquent qu'il y a progrès notable dans le domaine d'assurance-vie au Canada. Nous voudrions ajouter quelques chiffres sur l'assurance-incendie.

Assurance-incendie

L'assurance-incendie au Canada accuse, en fin d'année 1944, une certaine augmentation, sur les années précédentes, dans le volume des affaires transigées, dans la perception des primes et aussi dans les pertes par rapport aux primes.

Le montant total des risques couverts par les Compagnies d'assurance-incendie, opérant en vertu d'un permis du Fédéral, se chiffrait, en fin de 1944, par \$14,572,527,457. en regard de \$12,838,807,204. en 1943.

La part des compagnies canadiennes n'est cependant, notons-le bien, que \$3,091,341,130, soit de 22%; le solde, soit 78% était absorbé ainsi: 42% par les Compagnies étrangères,

36% par les Compagnies britanniques. Les primes perçues sont passées de \$47,153,094. en 1943 à \$54,902,183. en 1944.

Les pertes nettes se sont accrues en 1944 de \$6,675,000, par rapport à 1943; elles s'élevèrent à \$28,869,700.

Les compagnies canadiennes ont perçu en primes \$13,278,956.00, soit 25% de l'ensemble des primes; 40% des primes fut absorbé par les Compagnies étrangères et 35% par les Compagnies britanniques. L'accroissement dans la perception des primes est de \$1,700,000. pour les Compagnies canadiennes et \$3,000,000. pour les autres compagnies réunies.

Les pertes se sont accrues pour les Compagnies canadiennes, britanniques, étrangères en 1944. Le rapport moyen des pertes sur les primes est passé de 42 à 45%, de 1943 à 1944 pour les Compagnies canadiennes, de 48.5 à 58.3% pour les Compagnies étrangè-

res, de 48.8 à 51.2% pour les Compagnies britanniques.

S'il y a progrès dans l'assurance-vie et l'assurance-incendie au Canada, nous pouvons nous demander si nous encourageons toujours, dans ce domaine, les sociétés d'assurance qui méritent davantage, à divers titres, notre encouragement, celles qui sont plus favorables à nos intérêts qu'à ceux des autres, celles qui sont nôtres et que, selon le principe à la fois juste et pratique: charité bien ordonnée commence par soi, il est autant de notre intérêt que de notre devoir d'appuyer en leur confiant nos risques, en leur demandant leur protection.

Ne vaut-il pas la peine qu'on y réfléchisse un peu. Encourager les institutions de sa nationalité et de son pays, n'est-ce pas faire preuve d'intelligence, d'un vrai sens de la justice et de la charité vis-à-vis les siens?

Paul-Emile CHARRON

La J. E. C. au Stadium

Le lendemain de la célébration de la St-Jean-Baptiste est un lundi. Cette année, ce sera plus qu'un lendemain de fête, ce sera le dixième anniversaire d'un mouvement qui fait époque dans les annales d'une nation.

Il y a dix ans, un groupe d'étudiants déclencha une révolution; il existe des révolutions qui ne détruisent rien. . . Ce groupe partit la guerre contre la routine, la grisaille. . . cette période terne, où, n'étant plus un marmot, n'étant pas encore un homme, l'étudiant sent obscurément qu'il est à charge à ses parents, qu'il leur coûte graduellement davantage en instruction et entretien, sans rien donner en retour.

Cette révolution touchait au fond du problème étudiant et répondait à une question que tous s'étaient posée, inconsciemment peut-être, confusément. . . "Suis-je utile?" "Quel est mon rôle?" Elle répondait tellement au besoin de l'heure, qu'elle se répandit de proche en proche, fit tache d'huile et finit par atteindre les confins du Canada et déborder les frontières.

Aujourd'hui, douze cents sections de la J. E. C. font rayonner la fierté du métier dans trente diocèses, de Moncton à Vancouver, de Chicoutimi à Notre-Dame (Indiana) et Woonsocket. Sept cent mille étudiants canadiens sont les citoyens de demain, qui feront du Canada un pays fort ou faible, suivant l'esprit qui aura présidé à leur stage sur les bancs de l'école et du collège. Galériens ou citoyens, il faut choisir!

Lundi, le vingt-cinq juin, vingt-cinq mille étudiants du Canada se réuniront au Stadium

de la rue Delorimier, à Montréal, pour affirmer leur foi dans la grandeur de leur métier, pour poser solennellement le fait étudiant devant le grand public, pour faire comprendre à tous qu'un monde étudiant meilleur est indispensable à l'édification d'un monde meilleur.

Dans un élan de foi, d'enthousiasme et de fierté, ils assisteront à une messe pontificale, ils paraderont par les rues de la ville, ils assisteront à un jeu scénique de douze cents figurants. Puisse ce Congrès dessiller les yeux des indifférents, des apathiques qui se contentent d'être un chiffre dans un nombre; puisse ce Congrès confirmer les étudiants dans leur dignité retrouvée; puisse-t-il faire réaliser aux "grands", aux parents, aux autorités, que l'homme n'a pas cessé d'exister entre la septième et la vingtième année. . . et qu'il représente un peu plus qu'une déduction d'impôt.

B. Archambault.

AVIS TRES IMPORTANT

Depuis le 1er juin, la Fédération a ses bureaux à 108, Côte du Passage, Lévis, Téléphone: 740 Lévis. — Il en va de même de la Caisse Centrale Desjardins de Lévis. Nous prions les gérants de le bien noter pour ne pas l'oublier au moment d'adresser leur correspondance.

Consultations légales

Quittance des prêts sur nantissement agricole

Q. — Le débiteur peut-il exiger de son créancier une quittance pour faire disparaître l'acte d'obligation fait en vertu des dispositions de la loi du nantissement agricole?

R. — Le débiteur a le droit d'exiger du créancier une quittance pour faire disparaître l'enregistrement de l'acte d'obligation effectué en vertu des dispositions de la loi du nantissement agricole.

Cette quittance peut être sous seing privé et signée en présence de deux témoins, dont l'un fournit une déclaration assermentée appropriée.

Restrictions sur le compte conjoint à la suite du décès de l'un des sociétaires qui l'ont ouvert

Q. — Une caisse populaire peut-elle consentir des retraits de fonds, après le décès d'un des sociétaires, dans le cas de compte conjoint, dès que le gérant apprend le décès de l'un de ces sociétaires?

R. — Il faut tenir compte de la loi des droits sur les successions qui défend formel-

lement de remettre de l'argent, tant qu'un certificat du percepteur des droits n'aura pas été fourni établissant qu'il n'y a pas de droits exigibles, ou que les droits exigibles ont été payés.

En règle générale, il est à présumer que chacun des déposants a un intérêt égal, mais la chose est incertaine, et il n'appartient pas à la caisse de le décider. C'est le percepteur des droits qui, par l'obtention des documents, détermine à qui appartenait véritablement le montant en dépôt. Non seulement la loi des droits sur les successions empêche les retraits, mais en vertu du droit commun les codéposants se donnent le mandat réciproque de retirer, et ce mandat est révoqué par la mort d'un des déposants.

En conséquence, dès qu'une caisse apprend le décès de l'un des sociétaires, elle doit attendre le règlement de la succession de celui-ci, et les documents qui lui seront fournis, y compris le certificat du percepteur, lui permettront de déterminer de façon précise la somme revenant à l'autre déposant d'une part, et à la succession du défunt d'autre part.

L'aviseur légal

Service de renseignements

Qui nomme le gérant ?

L'article 17 de la Loi des Syndicats coopératifs de Québec qui régit les Caisses populaires décrète que le gérant est nommé par le conseil d'administration qui le choisit parmi ses membres, à la suite de la tenue de l'assemblée générale. Voici le texte de la loi qui nous paraît assez clair, assez explicite:

"Le conseil d'administration choisit annuellement parmi ses membres, à sa première séance qui suit l'assemblée générale annuelle, un président, un vice-président, un secrétaire et un gérant. La charge de gérant peut être remplie par l'un des officiers ici nommés."

Donc, c'est le conseil d'administration qui nomme le gérant, et il le choisit parmi ses membres.

Quelle distinction faut-il établir entre prêt et placement ?

Le prêt désigne toute avance d'argent à un sociétaire. Le placement désigne généralement les obligations que la Caisse achète du Gouvernement fédéral ou provincial, des fabriques, des commissions scolaires, des con-

seils municipaux, des communautés religieuses dans notre Province.

Qui consent les prêts ?

C'est la commission de crédit. L'article 22, paragraphe 2 de la Loi des Syndicats coopératifs dit :

"Cette commission de crédit a seule le contrôle absolu des prêts aux sociétaires".

Qui consent les placements ?

C'est le conseil d'administration. Mais il doit se faire autoriser, avant de le faire, par la Fédération. Qu'on lise l'article 40, paragraphe 3, de la Loi des Syndicats Coopératifs de Québec à ce sujet.

Quels sont les placements qu'une Caisse peut faire ?

Nous répondons en citant le texte même de la Loi, article 40, paragraphe 2. Qu'on veuille bien le lire attentivement et en prendre note. Voici le texte :

"A l'exception de ces crédits ou prêts à leurs membres, des sommes déposées à une banque à charte, à une caisse d'épargne, à une compagnie de fidéicom-

“ mis, à un autre syndicat coopératif de
“ crédit, ou à une fédération régionale ou
“ provinciale de ces syndicats, tous les
“ placements de ces sociétés de crédit
“ doivent être faits: dans les fonds ou obli-
“ gations de la Puissance du Canada ou de
“ la province de Québec ou garantis ex-
“ pressément par la Puissance ou la pro-
“ vince, ou dans les emprunts de toute
“ municipalité ou de toute corporation
“ scolaire en cette province, ou dans les
“ emprunts dûment autorisés pour la
“ construction ou la réparation en cette
“ province des églises, presbytères ou ci-
“ metières, ou dans les emprunts de fa-
“ briques ou de corporations ecclésiasti-
“ ques en cette province, ou en biens-
“ fonds dans cette province, ou sur pre-
“ mier privilège ou première hypothèque

“ pour un montant ne dépassant pas les
“ trois-cinquièmes de l'évaluation muni-
“ cipale des biens fonds affectés.”

Donc, la caisse peut acheter des obligations du gouvernement fédéral, de la Province de Québec, des communautés ou corporations religieuses, des corporations municipales, des corporations scolaires, des fabriques dans cette province, et non pas de l'extérieur. Notons que les prêts faits aux institutions, sociétés, corporations, etc., dans la paroisse sont en réalité des prêts, car ces institutions doivent être sociétaires de la caisse populaire pour emprunter, étant donné qu'elles sont dans le territoire d'opération de la caisse. De tels prêts relèvent du contrôle de la commission de crédit. A la vérité, ils ne sont pas des placements, mais bien des prêts.

Qu'est-ce que l'Assurance?

C'est le point d'appui qu'aurait besoin un Atlas moderne pour supporter, non pas le monde, mais tout ce que peut comporter le mot civilisation.

C'est un géant, né il y a plus de 200 ans, dont la taille a pris de telle proportion, qu'elle dépasse toute conception de ceux qui lui donnèrent vie, dans un café de Londres, vers 1687. Son influence, dans toutes les activités de l'homme, est telle que sans l'ASSURANCE, l'ordre terrestre (si ordre il y a) cesserait d'exister. Son influence et ses ramifications se font sentir dans les coins les moins connus du monde. C'est le pivot de la roue qu'on appelle "finance". C'est l'axe de l'industrie et de toutes les activités économiques, car sans l'ASSURANCE elles seraient réduites à ce qu'elles étaient aux temps premiers de la colonie, c'est-à-dire au troc. C'est un géant qui ne pourra cesser de grandir tant que le génie de l'homme évoluera.

C'est aussi une protection contre les afflictions que doit ou peut subir le genre humain. C'est peut-être un bienfait du Ciel, mais son administration est-elle toujours selon les commandements de la loi divine et de la charité chrétienne?

C'est aussi, en quelque sorte, la dernière partie de la devise du Commandeur Desjardins, "TOUS POUR UN", car c'est de la collectivité des primes perçues que les quelques sinistrés sont indemnisés. L'indemnité est le principe de base de l'assurance, car sans cela ce ne saurait être qu'une malheureuse entreprise même indigne du mot loterie.

L'ASSURANCE préserve la sécurité financière de millions de foyers et d'industries ou

d'entreprises commerciales, contre la perte de leurs biens ou de leurs bénéfiques. Elle se porte garante de l'exécution de millions de contrats en dépit de l'infidélité, de la fraude ou de la malhonnêteté. Elle protège les richesses enfouies dans les millions de navires et vaisseaux, contre les périls de la mer, de même des millions de transactions basées sur la réputation et le caractère des dirigeants des affaires générales.

Elle est l'appui de l'individu, de la communauté de la nation et du genre humain, car presque tous les événements qui pourraient en affecter leur sécurité financière, trouvent leur contrepartie dans l'assurance.

C'est le roc sur lequel repose le bonheur et la sérénité de notre existence sociale et surtout la sécurité de notre système économique.

Le lecteur comprendra donc pourquoi le Commandeur Desjardins avait premièrement pensé à fonder une société d'assurance, afin d'atteindre son but: Assurer l'indépendance économique des siens.

Cette idée du fondateur des Caisses populaires d'organiser une société d'assurance est maintenant devenue une réalité vivante.

La société d'assurance des Caisses populaires est sur pied et opère. Elle est l'application dans un autre champ d'activité des principes qui inspirent le mouvement coopératif d'épargne et de crédit. Cette société d'assurance s'appuie sur la participation active des coopératives d'épargne et de crédit, de leurs sociétaires et de tous ceux qui comprennent la nécessité vitale pour un peuple de s'organiser économiquement.

J. O. ROBY, gérant.

“CE SONT LES INSTITUTIONS ORGANISÉES PAR LE PEUPLE LUI-MÊME QUI PEUVENT LE MIEUX ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION, PARCE QUE LES INSTITUTIONS DE CE GENRE ONT BEAUCOUP PLUS DE CHANCE DE POSSÉDER LES CARACTÈRES QUI PLAISENT AU PEUPLE ET PAR CONSÉQUENT LA STABILITÉ NÉCESSAIRE POUR PERPÉTUER LEURS SERVICES”.

ALPHONSE DESJARDINS